

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2023

Présents :

Mesdames LEMAIRE, CONTESSE, DAUBREGE, ARBONNIER, VANDENBUSSCHE

Messieurs SERPILLON, LEMOINE, HARNOULD, ABDALLAG, BOULEAU

Excusés : Madame FLAMME – Messieurs MOUILLIERE – SUEUR

Absent : M. DEMEURE

Pouvoirs :

ME SFREDDO donne pouvoir à M SERPILLON

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire précise que madame DAUBREGE arrivera, avec un peu de retard.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 3 juillet 2023

Après sollicitation par le Maire, des membres du Conseil Municipal présents à cette réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal désigne madame Karine VANDENBUSSCHE comme secrétaire de séance.

ADHESION A LA CENTRALE D'ACHATS DE LA FIBRE 59-62

Le Centre de gestion nous propose une adhésion gratuite à la centrale d'achats de la fibre 59-62 et un pack mairie connectée avec des outils numériques financés à plus de 70 % afin de lutter contre la fracture numérique des territoires.

Ce pack comprend une page internet, une messagerie, téléFormulaires de démarches simplifiées, un partage de fichiers numériques, fourniture d'un certificat rgs2, sauvegarde externe, sensibilisation à l'archivage numérique.

Une option pour un ordinateur portable livré et configuré pour un antivirus, sauvegarde, suite bureautique et garantie de 3 ans.

Madame SYMOENS détaille les tarifs de ces prestations en indiquant que le coût représente environ celui de la sauvegarde externe fournie par notre prestataire informatique. Le Conseil Municipal estime ce pack numérique avantageux.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'adhérer à la centrale d'achat de la fibre 59-62 et de commander le pack « mairie connectée ».

ADHESION A L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire explique que l'agence de développement et d'urbanisme est un organisme qui gère les projets importants d'urbanisme. L'adhésion à celui-ci est gratuite. La facturation est établie selon la prestation. L'adhésion à celle-ci nous fait bénéficier d'une assistance technique en matière de développement et d'urbanisme où nous ne possédons pas forcément toutes les compétences.

La commune a plusieurs dossiers délicats à gérer en matière d'urbanisme et d'habitat, notamment, la maison de Christian Rose, la maison sise au 69 rue de Boussières...

Nous nous sommes réunis dernièrement, avec monsieur Fahri et sa collègue (agence de l'ADU), afin d'évoquer ces dossiers. Nous avons interrogé le notaire, Maître Derque à Berlaimont, pour connaître les héritiers manquants et n'avons eu aucune réponse. Monsieur Farhi est intervenu et l'associée du notaire nous a contacté par téléphone. Une réunion en direct avec deux des quatre héritiers a eu lieu pour faire

avancer le dossier. Nous aurons besoin de cette agence pour faire avancer le projet de lotissement dans la rue d'Hautmont. Toutefois, chaque devis pour les prestations, sera présenté en conseil municipal, pour vote.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'adhérer à l'agence de développement et d'urbanisme.

Il est nécessaire de désigner un membre du conseil municipal pour représenter la commune lors des assemblées générales.

Monsieur Jean-Pierre Lemoine se présente en tant que candidat.

Le Conseil Municipal, décide par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention, de désigner monsieur Jean-Pierre LEMOINE en tant que Délégué pour représenter la commune à l'agence de développement et de l'urbanisme.

SIGNATURE CONVENTION POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE « PREVOYANCE »

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement social de l'emploi, le CDG 59 a décidé de conclure des conventions de participation dans le domaine de la santé et la prévoyance, en faveur des collectivités et établissements publics.

Après exposition des faits, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'autoriser monsieur le Maire à signer les conventions à venir pour la protection sociale complémentaire de prévoyance.

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Monsieur le Maire rappelle le parcours professionnel de monsieur Waleme, au sein de notre collectivité. Madame SYMOENS rappelle que l'année dernière, le conseil municipal avait pris la décision de recruter monsieur Arnaud Waleme en contrat à durée déterminée d'un an. Celui-ci se termine le 13 novembre prochain. Il est nécessaire de conclure un nouveau contrat pour un emploi non permanent pour accroissement de travail saisonnier allant du 14 novembre 2023 jusqu'au 31 décembre 2023.

Le Conseil Municipal, décide par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention, de créer un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité allant du 14 novembre 2023 jusqu'au 31 décembre 2023.

CREATION DE POSTE AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL / 28 HEURES HEBDOMADAIRES

Comme évoqué dernièrement, monsieur Gilbert LECOT n'a jamais été remplacé après son départ à la retraite. Nous avons conclu des contrats successifs pour monsieur Waleme mais il sera nécessaire de créer un poste au grade d'adjoint technique territorial, à raison de 28 heures hebdomadaires. Le service technique rencontrera des difficultés pour accomplir le travail nécessaire à l'entretien de la voirie et des bâtiments communaux si aucun poste n'est créé. Il est précisé que cette création de poste est ouverte aux contractuels.

Le Conseil Municipal, décide par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention, de créer un poste au grade d'adjoint technique territorial, à raison de 28 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2024.

INSTAURATION TARIFS DE LOCATIONS POUR LE MATERIEL (TABLES ET CHAISES)

Monsieur le Maire relate que l'Etat cherche à faire disparaître les petites communes, il souhaite les regrouper. Les dotations sont toujours en baisse.

Monsieur LEMOINE nous a fait part que le service technique rencontrait de plus en plus de difficultés pour accomplir l'ensemble de ses tâches professionnelles. La location de matériel est de plus en plus fréquente et, bien souvent, les locataires ne sont pas ponctuels pour le retrait ou le dépôt du matériel. C'est parfois, le service technique qui amène le matériel et doit aller le rechercher. Le matériel est abîmé assez souvent, le service technique procède donc aux réparations possibles. Ce coût est imputable à la collectivité.

Il est donc proposé de louer les tables à 3 € pièce et les chaises, 0,50 € pièce, afin de percevoir des recettes supplémentaires qui permettront de subventionner l'achat de nouveau matériel quand celui-ci est détérioré. De plus, un chèque de caution d'un montant de 100 €, sera exigé au retrait du matériel. Le service technique n'effectuera plus le transport. Un horaire de dépôt et de retrait sera noté dans le futur règlement. Si cette tranche horaire n'est pas respectée, l'heure de retard entamée, fera l'objet d'une facturation d'un montant de 10 €. Ce matériel concerne uniquement celui de la salle de sport.

Le Conseil Municipal, décide par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention, d'instaurer un tarif de location pour le matériel de la salle de sports, tel qu'indiqués ci-dessus.

ISSUE DU STAGE DE MADAME CELINE LESEINE

Monsieur le Maire indique qu'une réunion a eu lieu, ce matin même avec les agents du service administratif et lui-même. Il y a été abordé les différents sujets de l'année écoulée. Il a été évoqué les soucis relatifs au travail de Céline Leseine ainsi que les tâches correctement effectuées. Le travail de l'accueil a été répertorié et attribué respectivement aux intéressés. En effet, il est nécessaire d'encadrer ces tâches dans le détail afin d'éviter le dysfonctionnement constaté, cette année. Une réunion mensuelle aura lieu pour faire le point sur le travail, les éventuelles difficultés rencontrées.

Le Centre de gestion nous fait la demande de statuer sur la fin d'année de stage de Céline LESEINE. Nous avons trois possibilités au niveau du choix :

1. Titularisation
2. Prorogation de stage
3. Licenciement pour insuffisance professionnelle assorti

Monsieur le Maire rappelle que le bureau, composé de lui-même et des adjoints, se réunissent tous les premiers mardis de chaque mois. Lors de cette dernière rencontre, cette demande était à l'ordre du jour et les membres, ont décidé, à l'unanimité, de proroger le stage de madame Leseine. Après échanges, le Conseil Municipal souhaite proroger également le stage de l'intéressée en espérant que les remarques formulées soient prises en compte.

Le Conseil Municipal, décide par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention, de proroger le stage de Céline LESEINE pour une durée de six mois.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame SYMOENS indique que, le 7 juillet dernier, monsieur Jonathan LEMOINE nous a fait parvenir une facture relative à des produits d'entretien. Monsieur LEMOINE nous en a fait cadeau afin d'apporter son soutien financier à la commune. Nous l'avons vivement remercié pour ce geste, par retour de mail. Monsieur le Maire dit que la société Flamme Assainissement, nous a également offert le second passage du nettoyage des fils d'eau.

P RESBYTERE :

Monsieur le Maire dit que nous avons eu quelques personnes intéressées. Une rencontre doit avoir lieu le 24 octobre prochain, avec les agences immobilières, afin de faire le point. L'annonce de l'élévation du plafond de ressources pour le prêt à 0%, va peut-être relancer l'immobilier.

E PF :

Monsieur le Maire rappelle que pendant la durée de la convention qui nous lie à l'Etablissement Public Foncier, aucuns travaux n'ont été faits. A la signature, le montant pour le projet de démolition, s'élevait à 55 000 €. L'avenant n° 1, reçu récemment, actualisé, s'élève à 110 000 €. Nous avons demandé un devis à une

entreprise locale pour les travaux et celui-ci s'élève à 50 000 €. Après différentes interrogations auprès de l'EPF, nous avons appris que le montant de la convention reprenait les travaux, les branchements à enlever, l'ingénierie et les suivis de dossiers.

Actuellement, si la décision était prise de ne pas signer l'avenant, 55 000 € serait déduit de la valeur de cession et le solde serait à notre charge. On devrait payer 46 000 € pour le terrain ainsi que le travail effectué. Au total, le coût pour la commune serait plus onéreux que le montant de l'avenant. La durée de convention a été négociée afin de la prolonger jusqu'en octobre 2026. En effet, il faudrait prévoir la démolition en 2024, trouver un promoteur immobilier. Il est précisé que l'Agence Départementale d'Urbanisme, va pouvoir nous aider pour ce projet.

P_{lace Haute :}

Monsieur le Maire rappelle que nous avons sollicité l'état, la région et le conseil départemental pour l'obtention de subventions concernant l'aménagement de la Place Haute. Le Département nous avait accordé une subvention mais avait retenu un montant de travaux TTC et non HT pour le calcul de cette recette. Nous avons contacté notre interlocutrice, madame Bovay qui nous a informé sur la date de démarrage obligatoire des travaux. Elle nous a préconisé de représenter le dossier l'année prochaine et, de plus, nous pourrions bénéficier d'un bonus quant à l'imperméabilisation des sols. Nous avons donc abandonné cette subvention au titre de l'Aide Départementale Village et Bourgs 2023.

C_{ommission de contrôle :}

Madame WATTIER informe les membres de l'assemblée qu'il est nécessaire de renouveler la commission de contrôle pour l'étude des listes électorales. Actuellement, les membres sont :

Mesdames SFREDDO – VANDENBUSSCHE – CONTESSE – FLAMME – Monsieur MOVILLERE (trois membres de la liste majoritaire et deux de l'opposition).

Il est demandé aux membres présents s'ils souhaitent reconduire leur poste.

Il faut savoir que si les personnes ne sont pas favorables, on interrogera les élus dans l'ordre de la liste et, en dernier lieu, on devra faire appel à la population.

Monsieur LEMOINE fait un aparté concernant le réfrigérateur au foyer rural. Il s'agit d'une mesure temporaire, il a demandé des devis pour présentation au budget primitif 2024. Il est impératif de changer ce matériel.

Monsieur BOULEAU relate la très bonne organisation pour la signalétique du Rallye Charlemagne, faite par l'association Asa 59.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

